

# MAUVAIS COMPTES SUR TATAMI

Deux rapports que « L'Équipe » a pu consulter, l'un de la Cour des comptes et l'autre du ministère des Sports, mettent le doigt sur la gestion catastrophique de la Fédération de judo.

GILLES SIMON

Comptes non sincères, investissements hasardeux, subventions détournées, soupçons de favoritisme, chute du nombre de licenciés... la Fédération française de judo et disciplines associées (FFJDA) vient de faire l'objet de deux enquêtes qui ont débouché, tour à tour, sur deux rapports accablants (techniquement, il s'agit en réalité de pré-rapports, les rapports définitifs incluront les observations de la FFJDA en réponse aux questions soulevées) : l'un de l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et l'autre de la Cour des

comptes. L'Équipe a pu les consulter et ils dessinent le portrait d'une Fédération à bout de souffle, éreintée par la gestion de Jean-Luc Rougé, président de 2005 à novembre 2020 après en avoir été le DTN (directeur technique national) et le directeur. Ce dernier, sollicité à plusieurs reprises, n'a pas répondu à nos questions.

Vainqueur de Rougé aux élections fédérales de novembre dernier, Stéphane Nomis, le nouveau président de la FFJDA, va devoir s'atteler à la consolidation financière d'une Fédération plombée par des paris hasardeux et dont la santé paraît encore plus compromise par la chute du nombre de licenciés. **Z**



## La situation financière critique

10 millions d'euros de dette

Sur la période examinée par la Cour des comptes (de 2012 à 2019), la FFJDA présente un résultat net comptable positif de près d'un million d'euros. Un leurre selon le rapport de la Cour, qui dit : « Après retraitements [...], le résultat net comptable cumulé [...] constitue une perte de 209547€ et non un excédent de 904134€ ». Encore ne s'agit-il que des comptes « officiels » de la Fédération.

Le rapporteur estime en outre que la FFJDA omet d'associer à ses propres comptes ceux de sa filiale, la SCI (Société civile immobilière), qui gère l'Institut du Judo. Un tour de passe-passe qui permet de glisser un paquet de dettes sous le tatami. « Un choix comptable préjudiciable à la sincérité des comptes », dit la Cour. Si on cumule les deux bilans, il faudrait ajouter 2,3 millions de pertes aux 209547€ précités...

À la fin des années 1990, avant le début de la présidence de Rougé, la Fédération s'est lancée dans un projet pharaonique dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris. L'Institut du Judo, à la fois équipement sportif (salle d'entraînement de l'équipe de France)

et siège administratif de la Fédération, est devenu un boulet financier. D'abord inutilisable en raison des malfaçons (fissure au niveau du toit), il s'est très vite révélé incapable de générer les revenus attendus (notamment par la location de la salle polyvalente pouvant accueillir plus de 2000 spectateurs).

### Une utilisation inappropriée de certaines subventions

Résultat : la SCI est « en déficit structurel de trésorerie ». Fin 2019, la créance détenue par la FFJDA sur la SCI s'élevait à plus de 10 millions d'euros (10378231€). Une somme que l'Institut du Judo est bien incapable de rembourser puisqu'il ne dispose quasiment pas de ressources propres, c'est-à-dire indépendantes de celles qui proviennent de la FFJDA.

Mais ce n'est pas tout. La Fédération s'est aussi portée garante à hauteur de 2,4 millions d'euros d'un emprunt contracté en 2016 par la SCI Institut du Judo. « La Société civile immobilière sera dans l'incapacité de rembourser ce

prêt à son échéance, en 2023 », constate le rapport de la Cour des comptes. Or, ces 2,4 millions d'euros n'ont pas été provisionnés par la Fédération...

Le rapporteur met aussi en évidence une utilisation inappropriée de certaines subventions. Entre 1995 et 2001, la Région Île-de-France et le ministère des Sports ont alloué respectivement 12 millions et 8 millions d'euros à la FFJDA, qui les a reversés à l'Institut du Judo. « Toutes les subventions ont été sollicitées et attribuées à la Fédération alors que celle-ci savait pertinemment qu'elles bénéficieraient à une autre entité (la SCI), créée antérieurement au dépôt des demandes », écrit la Cour des comptes.

Une étude datée du 22 février 2019 et commandée par la FFJDA à un cabinet d'avocats conclut : « Dans l'hypothèse où l'État et la Région Île-de-France considéreraient que le financement et la réalisation de l'Institut du Judo par une SCI constituée par la FFJDA caractériseraient une utilisation non conforme de la subvention, une décision de retrait de la subvention pourrait être prise sans condition

de délai. » Pas de poursuites, donc, mais la menace d'un remboursement que la Fédération serait incapable d'effectuer.

Financièrement parlant, la FFJDA n'a pas réussi à surfer sur la vague Teddy Riner, son double champion olympique (2012 et 2016) et décuple champion du monde. « Le nombre et le volume des partenaires n'ont cessé de décroître sur la période 2016-2020 », explique le rapport de l'IGESR avec quatre partenaires financiers en 2020 contre sept en 2016 ; montant total partenarial de 1 184 668 € en 2020 contre 1 311 228 € en 2016. Le fait de limiter la démarche marketing au partenariat n'apparaît pas à la hauteur des enjeux actuels, et témoigne d'une conception ancienne et dépassée des relations entre le milieu associatif et les acteurs économiques. » Encore faut-il préciser que depuis septembre 2019, le marketing a été confié au... DTN (Directeur technique national), Jean-Claude Senaud, dans un drôle de mélange de genres. Incompréhensible pour la cinquième fédération sportive pour ce qui est du nombre de licenciés.

## La baisse alarmante du nombre de licenciés

Une situation aggravée par le Covid-19

« À ce jour (ce mercredi), dit Stéphane Nomis, le nouveau président de la FFJDA, nous avons perdu 168 000 licenciés (la Fédération comptait 512 680 licenciés en 2019-2020). » Une situation d'autant plus préoccupante que le produit des licences représente 70 % des recettes de la Fédération.

Dans sa réponse à une question du rapporteur de la Cour des comptes, l'ancienne équipe dirigeante accusait le gouvernement d'avoir « stigmatisé » les sports de combat. « La décision contestable de prolonger l'interdiction de pratique laisse penser que les sports de combat seraient des vecteurs de transmission du virus quand tous les autres sports autorisés permettraient, eux, de lutter contre sa propagation », écrivait-elle. Le risque de confiance entamée des pratiquants peut avoir pour conséquence la mise en péril du modèle économique fédéral. »

Le Covid-19 ne fait pourtant qu'aggraver une situation qui précédait la pandémie. Le rapport de l'IGESR pointe une absence de projet stratégique global. Sans proposer de solution miracle, l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche tire la sonnette d'alarme : « Il est impératif, dans ce contexte, que la Fédération prenne en compte ce sujet de manière prioritaire en recherchant des solutions nouvelles et adaptées à l'évolution des pratiques et au contexte actuel. »





## Le volet agressions sexuelles

### Un nouveau rapport dans les prochains mois

La nouvelle équipe dirigeante n'en a probablement pas fini avec les « réjouissances ». En septembre, un professeur a été mis en examen dans le Nord pour des faits présumés de « *viols commis sur une mineure par une personne ayant autorité sur la victime* ». En novembre, le parquet de Lille a ouvert une enquête préliminaire visant un ancien membre du comité directeur de la FFJDA, et président de la Ligue Nord-Pas-de-Calais. Il est soupçonné d'agressions sexuelles sur trois personnes, et a été suspendu à titre conservatoire par la Fédération.

Le volet « agressions sexuelles » n'a encore été qu'entrouvert. Le 13 novembre dernier, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel Blanquer, et la ministre déléguée aux Sports Roxana Maracineanu ont aussi saisi l'IGESR pour « *des investigations complémentaires (...) sur le traitement par la FFJDA d'affaires de violences mettant en cause des éducateurs sportifs d'une part, et sur les méthodes d'entraînement de ces disciplines, d'autre part* ». Cette nouvelle enquête fera l'objet d'un nouveau rapport dans les prochains mois.

## « C'est la sidération en interne »

Stéphane Nomis, le nouveau président de la Fédération, mesure la gravité de la situation.

« Les rapports de la Cour des comptes et de l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGESR) montrent que les comptes de la Fédération sont dans le rouge foncé. Vous attendiez-vous à des dégâts d'une telle ampleur ? Je ne commenterai pas ces documents, qui sont des rapports préliminaires nécessitant des réponses de notre part, réponses que nous réservons au ministère (*chargé des Sports*) et à la Cour des comptes. Pendant toute la campagne électorale, on a dit que la Fédération perdait de l'argent, mais sans savoir exactement combien. On a aussi dit que le dossier du Grand Dôme était chaud, mais on ne le savait pas aussi chaud. On ne comprenait pas pourquoi personne, y compris le commissaire aux comptes, ne disait rien... **Quelles sont les premières mesures que vous envisagez de mettre en place ?** »

On a commandé un audit financier à un cabinet (*PWC*), qui a vu qu'on était dans la difficulté, et a eu l'extrême gentillesse de ne pas nous le faire payer. J'ai trouvé ça magique, j'ai cru que j'allais pleurer. Maintenant, on va faire appel à deux cabinets d'avocats qui vont analyser la situation. Aujourd'hui, c'est la sidération, en interne.

On a eu un conseil d'administration le 17 décembre et quand on évoque la situation financière, les gens ne nous croient pas... Ils pensent qu'on est sur l'élan de la campagne électorale mais aujourd'hui, on est à moins 168 000 licences. On va devoir faire de la pédagogie.

Là, on serre les boulons. On revoit tous les coûts et on les baisse.

Ensuite, on essaiera d'augmenter les recettes. On veut tourner la page et repartir sur des bases saines. »

G.S.

## Le gouffre du Dôme de Villebon

### « Des perspectives fausses et mensongères »

L'expérience aventureuse de l'Institut du Judo ne semble pas avoir servi de leçon à la FFJDA. En 2018, elle s'est portée acquéreuse pour 2,585 millions d'euros du Grand Dôme, une salle polyvalente pouvant accueillir des événements sportifs, des spectacles ou des salons à Villebon-sur-Yvette, dans l'Essonne. Le Grand Dôme avait été construit par le département pour les Jeux de la Francophonie 1994. La Fédération projetait d'y organiser des compétitions et d'en faire un pôle proposant à ses fédérations partenaires (ju-jitsu, kendo, iaido, sport chanbara, jodo, naginata, kyudo, sumo et taïso) des activités sportives et de remise en forme, moyennant quelques extensions et aménagements.

Or, « le Dôme a été acquis dans des conditions juridiques et financières hasardeuses », juge la Cour des comptes. Elle retient « l'hypothèse d'une délibération du conseil municipal de Villebon entachée d'illegalité pour défaut de saisine du Domaine ». La loi requiert que les projets de cessions immobilières par une municipalité donnent lieu à la consultation du Domaine (devenu la Direction de l'immobi-

lier de l'État) sans condition de montant. Un « oubli » ennuyeux... « Reste à en mesurer les éventuelles conséquences juridiques », menace le rapport.

### Un projet d'aménagement « qui excède largement les capacités financières de la Fédération »

Une chose est certaine : les engagements pris par l'équipe dirigeante de la FFJDA devant son Assemblée générale n'ont pas été tenus. En avril 2017, la résolution d'achat du Grand Dôme avait été assortie d'une annulation en cas d'avis non conforme du Domaine, et posait aussi comme conditions « l'absence de risques juridiques ou environnementaux et fiscaux (...), et un prix en conformité avec l'avis des Domaines ». Avis jamais rendu, ce qui n'a pas empêché le conseil d'administration de la Fédération, sur proposition de son président, de voter la levée des réserves le 25 juin suivant.

La vente n'est pas la seule épine dans le pied du Grand Dôme. Le projet de développement soutenu par l'équipe Rougé apparaît « disproportionné et non

soutenable économiquement », résume le rapport de la Cour des comptes, qui soutient que « les perspectives annoncées par l'équipe dirigeante sont fausses et mensongères ».

Une étude financière a bien été commandée. Mais la Cour des comptes constate qu'elle « a porté sur un investissement dont les paramètres financiers (...) étaient sensiblement différents du budget du projet tel que présenté à l'AG. (...) Et que la synthèse qu'en a tiré le Conseil d'administration de la FFJDA paraît aussi très éloigné des conclusions de l'étude ».

Lors du conseil d'administration du 29 février 2020, le nouveau projet d'aménagement du Grand Dôme a été réévalué à 32,2 millions d'euros, soit un montant plus de trois fois supérieur que celui accepté sous réserves par l'AG (inférieur à 9 M€) en 2017. La Cour conclut donc que, « dans sa configuration actuelle, le projet excède largement les capacités financières de la Fédération ». Elle recommande « qu'il soit revu sur des bases réalistes, à partir d'évaluations financières argumentées et robustes ».

Jean-Luc Rougé (au centre), alors président de la Fédération de judo, lors d'un entraînement de l'équipe de France, en septembre 2018 à l'Insep.

Anthony Dabon/Icon Sport



Pierre Lumbel/Équipe